



PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DATE	8 février 2026	
LIEU	Petit Théâtre de l'Arche Guédon, à Torcy	
HEURE	10h	
PARTICIPANTS	62 pêcheurs adhérents à notre AAPPMA sont présents.	
	Parmi lesquels :	
	4 membres du bureau	Christophe Auger (président) Dylan Abitbol (vice-président) Mathieu Delestre (trésorier) Hervé Dinvaux (secrétaire)
	12 membres du CA & membres associés	Régis Celotto Didier Deshayes Philippe Guérin Jean-Marie Le Poulain Sylvain Nowakowski Hugo Bérody Jérémy Cotel Mehdi Chambon Julien Nguyen Adrien Pena Samuel Sandou Philippe Lamotte
	6 gardes particuliers	Romain L. Julien M. Jacques T. Eric F. Sébastien C. Michel G.
	Vérificateur aux comptes	Kevin Nonotte



L'AAPPMA Le Pêcheur de Marne la Vallée
vous invite à son

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2026

DIMANCHE 8 FÉVRIER 2026
10H

Petit Théâtre de l'Arche Guédon (Torcy)

PRÉSENTATION DE LA CARTE DE PÊCHE 2025 OU 2026
PRISE AUPRÈS DE NOTRE AAPPMA
OBLIGATOIRE POUR ACCÉDER A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

plus d'information sur www.lepecheurdemarnelavallee.fr

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

- Approbation du **PV de l'Assemblée Générale** du 23 mars 2025 (cf. annexe 1)
- Présentation du **nouveau bureau**
- Compte-rendu de l'année 2025 et présentation du **calendrier 2026** des différentes sections
- Compte-rendu d'intervention des **Gardes** pour 2025
- Examen et approbation des **comptes de l'année civile 2025**
- Examen et approbation du **budget prévisionnel 2026**

- Retour sur les projets 2025 :
 - Point d'avancement sur **les demandes d'arrêté** municipal pour réglementer la pêche en eaux closes à Bussy-Saint-Georges et préfectoral pour un no-kill carpes et black-bass, pour l'étang du Beauregard et du BEP22
 - Point d'avancement sur le **projet d'évolution du règlement intérieur** voté à l'A.G. du 23/03/2025

- Présentation des **projets de l'AAPPMA pour 2026**

- **Tarif pour 2027 de l'option annuelle** « Etangs AAPPMA Le Pêcheur de Marne la Vallée »

- Processus de **renouvellement des mandats** des structures associatives de la pêche de loisir

- Point sur l'**empoisonnement** fin 2025/début 2026

- Election des **vérificateurs aux comptes** pour l'exercice 2026

- Questions / Réponses

Aucune contestation n'étant formulée sur la validité de la convocation, mise en ligne le 21 janvier 2026 sur le site internet, la page Facebook et envoyée par mail via une newsletter, la séance est ouverte.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 23.03.25

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale a été joint à la convocation de l'assemblée générale.

VOTE

Pour : 62

Contre : /

Abstention : /

Procès-verbal approuvé à l'unanimité.

PRÉSENTATION DU NOUVEAU BUREAU

Suite à l'évolution de la situation personnelle de certains membres, le bureau évolue de la façon suivante :

PRESIDENT Christophe AUGER	VICE-PRESIDENT Dylan ABITBOL
TRESORIER Mathieu DELESTRE	SECRETAIRE Hervé DINVAUX

COMPTE-RENDU DE L'ANNÉE CIVILE 2025 ET PRÉSENTATION DU CALENDRIER 2026 DES SECTIONS

CONCOURS ET MANIFESTATIONS

En 2025, l'AAPPMA a organisé :

SECTION CARPE

- le **CARPE TOUR MAUBUÉE** sur les étangs de Paris Vallée de la Marne (24 participants)
- le **CHALLENGE CARPE** sur les étangs de Bussy-Saint-Georges et Val d'Europe (34 participants)
- 2 **ATELIERS BOUILLETES**
- 2 **SORTIES**

La section carpe s'est également réorganisée en 2025. Romain devient responsable de la section, secondé par Mehdi.

SECTION MOUCHE

- 1 **INITIATION** de pêche à la mouche sur le Bep 22
- 1 concours de **PÊCHE À LA MOUCHE** sur le Bep 22
- 4 **SORTIES** en rivière ou réservoir
- 1 atelier de confection de mouche par mois (hors vacances scolaires)

La section mouche s'est également réorganisée en 2025. Eric devient le responsable de la section avec l'assistance de Jean-Marie.

TEAM SENSAS MLV

L'AAPPMA a accueilli 4 concours de la **Team Sensas MLV** dont :

- 1 concours en individuel
- 2 concours en américaine
- 1 championnat régional moulinet

SECTION CARNASSIER

- 2 **CONCOURS TRUITE** sur l'étang du Russey Keo à Bussy-Saint-Georges
- 1 **INITIATION** de pêche à la truite au leurre en no-kill (façon « area »)
- L'**OPEN STREET FISHING** (60 participants)
- La 1^{ère} édition du **BUSSY BASS MASTER** (12 participants mineurs)
- La 2^{ème} édition du **WOMEN PREDATOR CUP** dans le cadre d'Octobre Rose

La section a également mis à disposition le BEP 8 pour la finale régionale Ile-de-France du **JUNIOR FISHING TOUR LEURRES 2024/2025**

PRÉSENTATION DU CALENDRIER 2026 DES DIFFÉRENTES SECTIONS

SECTION CARPE

2026	MANIFESTATION
21 février	Atelier fabrication de cailloux pour remplacer les plombs
21 mars	Atelier bouilletes
4 avril	Atelier bouilletes
19 avril	TOUR MAUBUÉE 26 Etangs du Maubuée, des Pêcheurs, Segrais, Ecluse et Beauregard (Lognes // Torcy // Noisiel)
30 mai	Atelier spod & sondage
12-13-14 juin	Sortie Section (lieu à définir)
3-4-5 juillet	Sortie Section (lieu à définir)
20 septembre	CHALLENGE CARPE 26 BEP 8, Colverts, Boiserie, Grives, Ile mystérieuse, Dormeur du Val (Serris // Magny-le-Hongre // Bussy-Saint-Georges)
9-10-11 octobre	Sortie Section (lieu à définir)

- Ateliers bouilletes : pas de limitation du nombre de participants
- Tour Maubuée : rajout probable des Ibis
- Atelier spod & sondage : ouvert à tous, pour novices et confirmés. Il y aura sûrement plusieurs ateliers sur le Maubuée
- Sortie en juin : probablement étang du Renard
- Sortie en juillet : probablement à proximité de MLV pour ceux ne pouvant pas trop se déplacer
- Challenge Carpe : quelques modifications par rapport aux étangs n'ayant pas trop bien répondu en 2025
- Sortie en octobre : il a été avancé dans la saison pour avoir plus de touches

SECTION MOUCHE



ATELIER MOUCHES

Tous les 1^{ers} vendredis du mois (hors vacances scolaires)
20H30 // Chalet des Pêcheurs // Places limitées

2026	MANIFESTATION
8 mars	INITIATION MOUCHE <i>BEP 22 (Chessy)</i>
14 et 15 mars (ouverture 1 ^{ère} cat.)	PÊCHE À LA MOUCHE, TOC ET AUX LEURRES EN RIVIERE <i>Haute Seine en Côte d'Or</i>
21 ou 22 mars	JOURNÉE PÊCHE EN RÉSERVOIR <i>Domaine de Coyolles (02600)</i>
Semaine du 30 mars (jour à définir)	PÊCHE À LA MOUCHE SUR LA RIVIÈRE « LE MATZ » - 1^{ÈRE} CAT. <i>Département de l'Oise (60)</i>
18 et 19 avril	PÊCHE EN RÉSERVOIR « LE NEPTUNE » <i>Champeau en Morvan (21210)</i>
Semaine du 27 avril (jour à définir)	PÊCHE À LA MOUCHE SUR LA RIVIÈRE « LA VOULZIE » - 2^{ÈME} CAT. <i>Département de la Seine et marne (77)</i>

2026	MANIFESTATION
2 ou 3 mai	PÊCHE EN RÉSERVOIR « LES SOURCES DE L'ECLIMONT » <i>Abbéville la Rivière (91150)</i>
Semaine du 18 mai (2 Jours en semaine restant à définir)	PÊCHE À LA MOUCHE SUR LA RIVIÈRE « LA SEINE » - 1^{ÈRE} CAT. <i>Département de l'Aube / Cote d'Or</i>
Semaine du 1 ^{er} juin (5 Jours en semaine)	PÊCHE À LA MOUCHE SUR LA RIVIÈRE « LA DORDOGNE » - 2^{ÈME} CAT. <i>Département de la Dordogne</i>
Semaine du 8 juin (2 jours à définir)	PÊCHE EN RÉSERVOIR / RIVIÈRE - RÉSERVOIR LA MOSELOTTE <i>Saulxures-sur-Moselotte (88290)</i>
Semaine du 15 juin (5 Jours en semaine)	PÊCHE À LA MOUCHE SUR LA RIVIÈRE « LE LISON » - 1^{ÈRE} CAT. <i>Département du Doubs (25)</i>
Semaine du 7 sept. (5 Jours en semaine)	PÊCHE À LA MOUCHE SUR LA RIVIÈRE « LE DORON DE BELLEVILLE » - 1^{ÈRE} CAT. ET LACS DE MONTAGNE <i>Département de la Savoie</i>

2026	MANIFESTATION
Semaines 38, 39, 40 <i>(Dates à définir selon dispo. hébergement)</i>	SÉJOUR À L'ÉTRANGER : PÊCHE À LA MOUCHE SUR LA RIVIÈRE « L'OTAVA » <i>Pays : Tchèque</i>
Date à confirmer	CONCOURS ANNUEL PÊCHE À LA MOUCHE BEP 22 à Chessy – Après midi
17 ou 18 octobre	Pêche en réservoir de Travecy Lieu-dit Pâturage de Montigny (02800 TRAVECY)

Ce calendrier prévisionnel, les dates mentionnées sont susceptibles d'évoluer en fonction de conditions particulières et météorologiques, les disponibilités des réservoirs et le nombre de participants inscrits.

Renseignements complémentaires auprès de :

Eric Fontaine (07 87 05 91 66)
Jean Marie Le Poulain (06 20 83 58 43)

- Le programme est publié en ligne sur le groupe whatsapp de la section mouche. Il est également disponible sur demande.
- Des sorties en réservoir sur des w.e. ont été rajoutées. C'est plus court qu'une sortie sur la semaine et cela facilitera la participation des personnes qui travaillent la semaine.
- Cette année, l'AAPPMA a décidé de faire 4 empoissonnements par an au BEP22.

TEAM SENSAS MLV

2026	MANIFESTATION
MARS OU AVRIL	QUALIFICATIF GN Etangs du Grand Bassin, Pêcheurs <i>Lognes // Torcy</i>
MAI	CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL ou MARATHON BEP 8 <i>Serris</i>
FIN JUILLET	CONCOURS MARATHON Etangs des Pêcheurs et du Segrais (BEP 8 en alternative) <i>Torcy // Lognes (Serris en alternative)</i>
FIN SEPTEMBRE	CONCOURS MARATHON Etang des Pêcheurs Torcy

Dates prévisionnelles à ajuster en fonction du calendrier de la FFPSED.

EN 2026, à ce stade, 2 concours sont prévus sur Torcy. En fonction de la cyanobactérie, il sera possible de changer avec l'étang des Gassets à Serris (BEP8) est apprécié en raison de la présence de beaucoup de poissons blancs, principalement gardons et plaquettes.

SECTION CARNA

2026	MANIFESTATION
7 mars	CONCOURS TRUITE Etang du Russey Keo <i>Bussy-Saint-Georges</i>
28 juin <i>(à confirmer)</i>	CONCOURS OPEN STREET FISHING Etangs de l'Ecluse, du Pêcheur, du Beauregard, du Maubuée, de l'Arche, du Mandinet et des Segrais <i>Torcy – Lognes – Noisiel</i>
13 sept. <i>(à confirmer)</i>	CONCOURS BLACK BASS <i>Bussy-Saint-Georges</i>
Fin sept / début oct.	INITIATION TRUITE AUX LEURRES (samedi) Etang du Russey Keo <i>Bussy-Saint-Georges</i>
Fin sept / début oct.	CONCOURS TRUITE (dimanche) Etang du Russey Keo <i>Bussy-Saint-Georges</i>

GARDERIE

EN 2025, LA GARDERIE A SURVEILLÉ TOUS LES ÉTANGS

1549 contrôles effectués (+549 vs 2025)
936 contrôles positifs
Environ 250 contrôles de nuit (-450 vs 2024)
Une vingtaine de PV dressés (stable vs 2025)



PARMI LES FAITS MARQUANTS DE 2026

Mars : les gardes ont dû intervenir en nombre sur le BEP 8 à Serris. Ils ont surpris deux braconniers en plein vol de poisson.

Une carpe de 60 cm a été harponnée et mise dans le coffre d'une voiture.

Présentés devant un officier de police judiciaire, les deux braconniers ont été mis **en garde à vue** samedi après-midi pour vol en réunion, détention et transport de carpe vivante de plus de 60 cm, cumulant ainsi deux délits.

PARMI LES FAITS MARQUANTS DE 2026

- Interventions notables en mai / juin :
 - ◆ Plusieurs filets et une ligne de fond récupérés au Lochy 1 à Magny-le-Hongre
 - ◆ Retrait d'un grand filet sur le BEP 1 à Coupvray
 - ◆ Enlèvement d'une ligne de fond à l'étang des Grives à Bussy-Saint-Georges
 - ◆ Découverte d'un fusil harpon abandonné au bord de l'étang de la Malnoue à Émerainville



Un **grand merci aux pêcheurs vigilants** qui nous ont signalé la présence de filets. Grâce à vous, nos gardes peuvent agir rapidement et efficacement pour protéger nos étangs.

N'hésitez pas à nous signaler tout comportement / type de pêche interdit. Nous comptons sur votre vigilance.

Formulaire en ligne :

<https://www.lepecheurdemarnelavallee.fr/signaler-une.../>



EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES DE L'ANNÉE CIVILE 2024

En 2025, l'AAPPMA a vendu 1993 cartes et 1461 options.

Produit	Saison 2024	Saison 2025	Evolution sur l'année	
	Nombre	Nombre	Nombre	%
Carte Personne majeure	302	310	+8	+2.65%
Carte interfédérale Personne majeure EHGO 2025	725	752	+27	+3.72%
Carte Personne majeure – Offre d'automne	47	56	+9	+19.15%
Sous-Total des cartes Personne Majeure	1 074	1 118	+44	+4.10%
Carte Découverte Femme	38	40	+2	+5.26%
Carte Personne mineure	129	133	+4	+3.10%
Carte Découverte -12 ans	138	150	+12	+8.70%
Carte Hebdomadaire	17	10	-7	-41.18%
Carte Journalière	342	542	+200	+58.48%
Total Cartes de Pêche	1 738	1 993	+255	+14.67%
Option Entente Halieutique du Grand Ouest	4	6	+2	+50.00%
Autres options	1 335	1 461	+126	+9.44%
Total cartes de pêche + options	3 077	3 460	+383	+12.45%

COMPTES DE L'ANNÉE CIVILE 2025

Rappel: pas de subvention de la part de la fédé

DEPENSES

ALEVINAGES

60220	Alvinages	45 189,77 €
-------	-----------	-------------

CHARGES DE GESTION

60600	Indemnité dépositaires	209,00 €
60610	Frais de garderie	4 725,46 €
60620	Frais de bureau/Admin	2 923,12 €
60630	Frais de déplacement	1 219,46 €
60640	Achats de matériel	59,98 €
60650	Frais d'entretien et réparations	70,00 €
61600	Primes d'assurances	811,25 €
61610	assurance R. C. Fédé	378,67 €

CHARGES DE PERSONNEL

64110	Indemnisation garde	1 653,80 €
64510	Charges de sécurité sociale	

AUTRES CHARGES DE GEST

65310	Frais A.G. de l'A.A.P.P.M.A.	315,39 €
65320	Frais A.G. de la Fédération	150,00 €

CHARGES EXCEPTIONNELLES

67100	Frais pour foires - kermesses- loter	102,81 €
67110	Frais concours de pêche	5 308,11 €
67120	Fête de la pêche	
67800	Créances irrécouvrables	1 046,56 €
67900	Autre charge :	0,00 €
67901	Initiation pêche	0,00 €
67903	EDF Chalet	607,95 €
67904	Frais de repas des bénévoles	428,82 €
67905	Subvention section concours	2 000,00 €
67908	Télésurveillance	1 366,84 €
67910	gestion et protec site internet	154,63 €
67911	Don association lutte contre le can	100,00 €
67912	Souscription part sociale CA	236,00 €

TOTAL DEPENSES

69 057,62 €

RECETTES

COTISATION STATUT

757000	Cartes Interfédérales	13 475,84 €
757100	Cartes Personne Majeure	5 555,20 €
757160	Offre d'automne	501,76 €
757110	Cartes Découverte Femme	348,80 €
757120	Cartes Personne Mineure	1 053,36 €
757130	Cartes Découverte	360,00 €
757140	Cartes Journalières	1 972,88 €
757150	Cartes Hebdomadaires	87,20 €

FONDS EHGO

75812	Fonds issus vente EHGO	3 790,00 €
-------	------------------------	------------

OPTION ETANG

75812	Carte des étangs	21 915,00 €
-------	------------------	-------------

PRODUITS FINANCIERS

76400	Intérêts des fonds placés	1 364,47 €
-------	---------------------------	------------

77210	Recettes concours de pêche	5 440,00 €
77401	Animation Initiation pêche	0,00 €
77404	Revente de matériel	0,00 €

Dépense principale : l'alevinage pour 45K€

En 2025 : 13K€ de dépenses en plus par rapport aux recettes, cela est dû au report d'une partie des empoissonnements 2024 sur 2025.

Ce déséquilibre n'impacte pas la situation financière de l'AAPMA car cela correspond à l'utilisation d'excédents qui avaient été réalisés précédemment.

TOTAL RECETTES

55 864,51 €

VOTE

Pour : 62

Contre : /

Abstention : /

Les comptes de l'année 2025 sont approuvés à l'unanimité.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2026

DEPENSES

ALEVINAGES

60220	Alvinages	25 000,00 €
-------	-----------	-------------

CHARGES DE GESTION

60600	Indemnité dépositaires	500,00 €
60610	Frais de garderie	2 000,00 €
60620	Frais de bureau/Admin	2 000,00 €
60630	Frais de déplacement	3 000,00 €
60640	Achats de matériel	1 000,00 €
60650	Frais d'entretien et réparations	3 000,00 €
61600	Primes d'assurances	650,00 €
61610	assurance R. C. Fédé	380,00 €

CHARGES DE PERSONNEL

64110	Indemnisation garde	4 000,00 €
64510	Charges de sécurité sociale	

AUTRES CHARGES DE GEST

65310	Frais A.G. de l'A.A.P.P.M.A.	250,00 €
65320	Frais A.G. de la Fédération	100,00 €

CHARGES EXCEPTIONNELLES

67110	Frais concours de pêche	5 000,00 €
67120	Fête de la pêche	
67800	Créances irrécouvrables	1 000,00 €
67900	Frais bancaires	100,00 €
67901	Initiation pêche	500,00 €
67903	EDF Chalet	1 000,00 €
67904	Frais de repas des bénévoles	500,00 €
67905	Subvention section concours	2 000,00 €
67908	Télésurveillance	700,00 €
67910	gestion et protec site internet	200,00 €
67911	Don Inst Gustave Roussy	200,00 €
67912	Achat des panneaux d'info	1 000,00 €

TOTAL DEPENSES

54 080,00 €

RECETTES

COTISATION STATUT

757000	Cartes Interfédérales	13 000,00 €
757100	Cartes Personne Majeure	5 000,00 €
757160	Offre d'automne	300,00 €
757110	Cartes Découverte Femme	300,00 €
757120	Cartes Personne Mineure	900,00 €
757130	Cartes Découverte	300,00 €
757140	Cartes Journalières	1 400,00 €
757150	Cartes Hebdomadaires	150,00 €

FONDS EHGO

75812	Fonds issus vente EHGO	4 500,00 €
-------	------------------------	------------

OPTION ETANG

75812	Carte des étangs	21 000,00 €
-------	------------------	-------------

PRODUITS FINANCIERS

76400	Intérêts des fonds placés	2 000,00 €
-------	---------------------------	------------

77210	Recettes concours de pêche	5 500,00 €
77401	Animation Initiation pêche	500,00 €
77404	Revente de matériel (barque)	

Le budget est équilibré en se basant sur un niveau de vente de cartes un peu en dessous des ventes 2025.

L'alevinage est au niveau des recettes générées par l'option pour les étangs.

TOTAL RECETTES

54 850,00 €

VOTE

Pour : 62

Contre : /

Abstention : /

Le budget prévisionnel 2026 est approuvé à l'unanimité.

RETOUR SUR LES PROJETS 2025

Lors de l'A.G du 23 mars 2025, un certain nombre de projets ont été votés. Ci-dessous un point de situation.

- Point d'avancement sur la demande d'**ARRÊTÉ MUNICIPAL POUR RÉGLEMENTER LA PÊCHE À BUSSY-SAINT-GEORGES**
 - ➔ Abandon de la fermeture décalée de la pêche aux leurres : nécessaire pour la labellisation des parcours par la FNPF et la pose de panneaux
- Point d'avancement sur le projet d'évolution du **RÈGLEMENT INTÉRIEUR**
 - ➔ En cours avec la Fédération Départementale qui doit approuver les évolutions
- Point d'avancement sur la demande d'**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL**
 - ➔ en cours avec la préfecture. La demande a été faite le 22/10.
 - ✓ un no-kill carpes et black-bass : tous les étangs
 - ✓ un no-kill toutes espèces sur l'étang du Beauregard (aucune autre restriction)
 - ✓ une réglementation spécifique au BEP22 (réservoir truite à la mouche) :
 - No-kill toutes espèces
 - Prélèvement autorisé d'une truite par jour et par pêcheur du 1er juin au 31 août
 - Hameçons doivent être sans arpillons,
 - Pêche au vif est interdite sur cet étang,
 - Strictement réservé à la pêche à la mouche,
 - Epuisette est obligatoire,
 - Bourriches est interdite.

PRÉSENTATION DES PROJETS 2026

LABELLISATION ET PANNEAUX

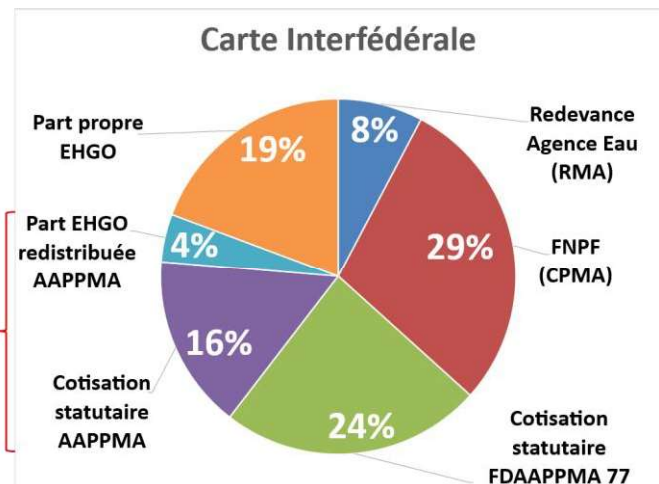
- Depuis plusieurs années, l'EHGO et la Fédération Départementale demandent à l'AAPPMA de poser des panneaux sur tous les étangs afin d'informer les pêcheurs.
- Les étangs ont été catégorisés avec une technique de pêche de spécialisation.
- Très peu de parcours de pêche sont labellisés en Ile-de-France. La labellisation de certains de nos étangs en parcours PASSION permettra une plus grande visibilité de nos parcours dans notre région. Cela renforcera l'attractivité de nos parcours de pêche.
- Le financement est partagé avec les agglomérations, la fédération de pêche et notre AAPPMA.
- L'AAPPMA remercie les agglomérations de Paris Vallée de la Marne, Val d'Europe et la municipalité de Bussy-Saint-Georges qui prennent à leur charge l'intégralité des frais de pose des panneaux.
- Le formalisme des panneaux est imposé par la Fédération Départementale ou par la FNPF dans le cadre des labellisations. Une commission FNPF valide les dossiers 2 fois par an.
- L'AAPPMA est sur la dernière ligne droite pour compléter les dossiers et repasser en commission avec les éléments complémentaires qui ont été demandés.

TARIF POUR 2027 DE L'OPTION ANNUELLE « ETANGS LE PÊCHEUR DE MARNE LA VALLÉE »

CARTE DE PÊCHE ET REVERSEMENTS EN SEINE-ET-MARNE

Sur une carte personne majeure interfédérale à 114€, **seuls 23€ sont reversés à l'AAPPMA**

Part AAPPMA 20%



RÉPARTITION DES REVERSEMENTS DES RECETTES DES CARTES DE PÊCHE EN SEINE-ET-MARNE

Type de Carte	RMA (Redevance Milieu Aquatique) + CPMA (Cotisation Pêche Milieux Aquatiques)			Cotisations statutaires			Réciprocité EHGO			Total CPMA + Carte	Total Part AAPPMA	
	Part total	Redevance Agence Eau (RMA)	FNPF (CPMA)	Part total	FDAAPPMA 77	AAPPMA	Part total	EHGO	Part AAPPMA			
Carte Interfédérale	41,80 €	8,80 €	33,00 €	45,20 €	27,12 €	18,08 €	27,00 €	22,00 €	5,00 €	114,00 €	22,92 €	20%
Carte Personne Majeure + Vignette EHGO	41,80 €	8,80 €	33,00 €	45,20 €	27,12 €	18,08 €	40,00 €	35,00 €	5,00 €	127,00 €	22,92 €	18%
Carte Personne Majeure	41,80 €	8,80 €	33,00 €	45,20 €	27,12 €	18,08 €	-	-	-	87,00 €	18,08 €	21%
Carte Personne Majeure "Offre d'Automne"	20,90 €	8,80 €	12,10 €	22,60 €	13,56 €	9,04 €	-	-	-	43,50 €	9,04 €	21%
Carte Promotionnelle "Découverte Femme"	19,60 €	8,80 €	10,80 €	22,40 €	13,44 €	8,96 €	-	-	-	42,00 €	8,96 €	21%
Carte Personne Mineure	6,40 €	-	6,40 €	20,60 €	12,36 €	8,24 €	-	-	-	27,00 €	8,24 €	31%
Carte Découverte (-12 ans)	1,00 €	-	1,00 €	7,00 €	4,20 €	2,80 €	-	-	-	8,00 €	2,80 €	35%
Carte Hebdomadaire	14,40 €	3,80 €	10,60 €	22,10 €	13,26 €	8,84 €	-	-	-	36,50 €	8,84 €	24%
Carte Journalière	5,20 €	1,00 €	4,20 €	9,10 €	5,46 €	3,64 €	-	-	-	14,30 €	3,64 €	25%

Type de Carte	RMA (Redevance Milieu Aquatique) + CPMA (Cotisation Pêche Milieux Aquatiques)			Cotisations statutaires			Réciprocité EHGO			Total	Total
	Part total	Redevance Agence Eau (RMA)	FNPF (CPMA)	Part total	FDAAPPMA 77	AAPPMA	Part total	EHGO	Part AAPPMA		
Carte Interfédérale	37%	8%	29%	40%	24%	16%	24%	19%	4%	100%	20%
Carte Personne Majeure + Vignette EHGO	33%	7%	26%	36%	21%	14%	31%	28%	4%	100%	18%
Carte Personne Majeure	48%	10%	38%	52%	31%	21%				100%	21%
Carte Personne Majeure "Offre d'Automne"	48%	20%	28%	52%	31%	21%				100%	21%
Carte Promotionnelle "Découverte Femme"	47%	21%	26%	53%	32%	21%				100%	21%
Carte Personne Mineure	24%		24%	76%	46%	31%				100%	31%
Carte Découverte (-12 ans)	13%		13%	88%	53%	35%				100%	35%
Carte Hebdomadaire	39%	10%	29%	61%	36%	24%				100%	24%
Carte Journalière	36%	7%	29%	64%	38%	25%				100%	25%
MOYENNE	36%	12%	27%	58%	35%	23%	28%	23%	4%	100%	24%

OPTION ANNUELLE « ETANGS LE PÊCHEUR DE MARNE LA VALLÉE »

Cartes de pêche
(part AAPPMA)

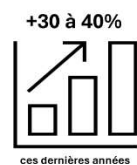
Frais de
fonctionnement de
l'AAPPMA

- Concours
- Initiations
- Garderie
- Locaux
- ...

Option des
étangs

Empoissonnements

- Gardons
- Brèmes
- Tanches
- Carpes
- Brochets
- Black-Bass
- ...



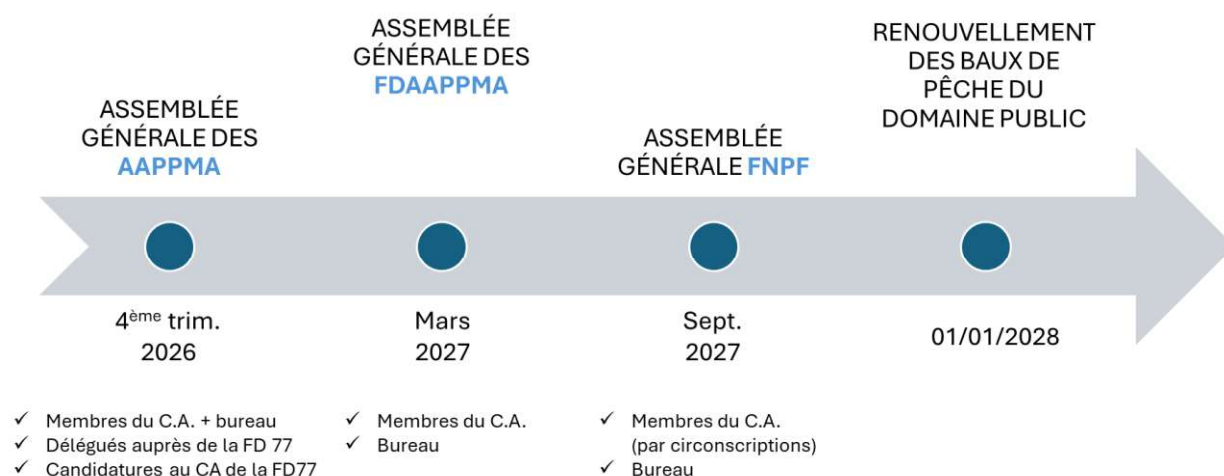
Sur les dernières années, au-delà d'un effort de rattrapage, le coût des empoissonnements est supérieur aux revenus générés par l'option.

HISTORIQUE DE L'OPTION ANNUELLE « ETANGS LE PÊCHEUR DE MARNE LA VALLÉE »

Année	Evènement	Tarif
2002	Carte « Val Maubuée » : augmentation	13 €
2011	Carte « Val Maubuée » : augmentation	15 €
2012	Option « Etangs Le Pêcheur de Marne La Vallée » : création Rentée dans la réciprocité et création de l'option : une convention avec la Fédération de Pêche de Seine et Marne entraînant la modification du règlement intérieur et permettant la vente sur Internet	10 €
2018	Option « Etangs Le Pêcheur de Marne La Vallée » : augmentation	12€
2023	Option « Etangs Le Pêcheur de Marne La Vallée »	15€

Au **01/01/2027** l'option « Etangs AAPPMA Le Pêcheur de Marne La Vallée » passera à : **18 €**

PROCESSUS DE RENOUELEMENT DES MANDATS DES STRUCTURES ASSOCIATIVES DE LA PÊCHE DE LOISIR



Pour en savoir plus : <https://www.federationpeche.fr/6822-elections-des-structures-associatives-de-peche-de-loisir-etape-1-les-aappma-adapaef.htm>

EMPOISSONNEMENT 2025/2026

Entre fin 2025 et tout début 2026, nous avons empoissonné (données prévisionnelles) :

**3,4 tonnes de poisson pour près de 32 000 €
23 étangs concernés répartis sur 11 communes**

Répartition des espèces :

940 kg de gardons	170 kg d'ides mélanotes
1350 kg de carpes	100 kg de carassins
110 kg de tanches	435 kg de black bass
190 kg de brochets	80 kg de sandres

L'AAPPMA fait appel à 4 piscicultures différentes afin de bénéficier des meilleurs prix selon les espèces et favoriser le renouvellement des génomes.

Le gros du budget porte sur le plan d'implantation du Black-bass (9K€). Les projets sont menés pour un période de 5ans. Beaucoup de projets en sont à leur 3^{ème} ou 4^{ème} année. L'étang des colverts a déjà terminé son plan quinquennal. Une bonne reproduction des black-bass a été constatée en général sur les plans d'eau.

Pour l'empoissonnement carpe, la section a beaucoup réfléchi, compte tenu cyanobactérie sur Torcy. Les empoissonnements en carpe s'élèvent à 5,5K€ en 2024/2025 et à 8,5K€ en 2025/2026.

VÉRIFICATEURS AUX COMPTES

La commission de contrôle est composée à ce jour de :

- Quentin DELAGNEAU
- Kevin NONOTTE arrête cette fonction pour pouvoir rentrer au conseil d'administration

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

Le Président
Christophe AUGER

Le secrétaire
Hervé DINVAUX

